

VILLAGE DE NIGADOO

PROCÈS VERBAL

RÉUNION ORDINAIRE

Date : le 17 décembre 2018
Heure : 19 h
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 19h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Charles Doucet - Maire
- Alain Guitard - Maire Adjoint
- Charles Aubé – Conseiller
- Robert Gaudet - Conseiller
- Vincent Poirier – Greffier

Était absent :

- Lucien Doucet - Conseiller

M. le maire, Charles Doucet, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 128-18 **Proposée par : Alain Guitard**
Appuyée de : Charles Aubé

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

a) Aucun

5. Présentations diverses

a) **Lotissement rue des Habitants**

**Résolution : 129-18 Proposée par : Alain Guitard
Appuyée de : Robert Gaudet**

Attendu que M. Joel Doucet désire créer un lotissement sur une route non désignée et non aux normes municipales et que notre arrêté de lotissement prévoit que dans un tel cas la rue devrait être mise aux normes.

Qu'il soit par la présente résolu que les dispositions de notre arrêté de lotissement soient appliquées telles qu'elles sont.

**Pour : 3
Contre : 1**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes

a) **Résolution - Réunion ordinaire du 19 novembre 2018**

**Résolution : 130-18 Proposée par : Charles Aubé
Appuyée de : Robert Gaudet**

Que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Affaires découlant des procès-verbaux

- a) **Le club VTT Chaleur a été avisé de la décision du conseil concernant les HUP.**
- b) **Un don a été fait à la Légion Royale Canadienne**

8. Rapport du maire

**Résolution : 131-18 Proposée par : Charles Doucet
Appuyée de : Charles Aubé**

Que le rapport soit reçu tel que présenté.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

9. Finance

- a) Pour information – Lettre des auditeurs
- b) Pour information – Projets ajoutés aux budgets
- c) Résolution budget – Égouts sanitaires

Résolution : 132-18	Proposée par : Alain Guitard
	Appuyée de : Robert Gaudet
QU'IL SOIT RÉSOLU Qu'en vertu de l'alinéa 117(3) de la loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal du Village de Nigadoo établi que : le budget d'exploitation du service d'égouts sanitaires pour l'année 2019, comprendra des revenus et des dépenses de 133 650\$.	
Pour : 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

- d) Résolution - Marge de crédit du fonds d'égouts sanitaires

Résolution : 133-18	Proposée par : Charles Aubé
	Appuyée de : Robert Gaudet
CONSIDÉRANT QUE l'article 117(13) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 50% de son budget des dépenses courantes pour des services publics donnant lieu à la perception des redevances d'usage;	
CONSIDÉRANT QUE le budget du service d'égouts sanitaires du Village de Nigadoo a été fixé à 133 650\$ pour l'année 2019;	
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de 66 825\$ pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019.	
Pour : 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

- e) Résolution - Réserves du fonds d'égouts sanitaires

Résolution : 134-28	Proposée par : Charles Aubé
	Appuyée de : Alain Guitard
CONSIDÉRANT QUE l'article 117(7) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité peut, pour chaque service,	

établir, gérer et contribuer à un fonds de réserve de fonctionnement et à un fonds de réserve d'immobilisation;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE toute sommes en surplus du fonds du service d'égouts sanitaire pour l'année 2018, soit transférée du fond général de fonctionnement du service d'égout sanitaire au compte de réserve en immobilisation de ce dernier.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

f) Résolution – Budget fonds général

Résolution : 135-18 **Proposée par : Robert Gaudet**
Appuyée de : Charles Aubé

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le budget d'administration général proposé du Village de Nigadoo pour l'année fiscale 2019 soit adopté tel que proposé au montant de 978 694\$ et qu'une somme de 755 159\$ soit perçue en guise d'impôt municipal pour un taux d'imposition de 1,3875 \$ par 100\$ d'évaluation.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

g) Résolution Marge de crédit du fonds général

Résolution : 136-18 **Proposée par : Alain Guitard**
Appuyée de : Charles Aubé

CONSIDÉRANT QUE l'article 100(2) de la Loi sur la gouvernance du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 4% de son budget annuel;

CONSIDÉRANT QUE le budget du fonds général du Village de Nigadoo a été fixé à 978 694\$ pour l'année 2019;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de 39 147,76\$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

h) Fonds de réserve du fonds général

Résolution : 137-28 **Proposée par : Charles Aubé**

Appuyée de : Alain Guitard

CONSIDÉRANT QUE l'article 101 de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité peut, pour chaque fonds, établir, gérer et contribuer à un fonds de réserve de fonctionnement et à un fonds de réserve d'immobilisation;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le surplus du Village de Nigadoo pour l'année 2018 soit établi à un maximum de 17 000 \$ et que toute somme en surplus de ce montant soit placée au fonds de réserve d'immobilisation de la municipalité.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

i) Résolutions – Dons 2019

**Résolution : 138-18 Proposée par : Alain Guitard
Appuyée de : Robert Gaudet**

Que la liste des organismes suivants soit préapprouvée pour un don si une demande devait être faite de leur part en 2019.

Festival des rameurs – 100\$
Opération Nez Rouge – 100\$
Rodéo de la Police BNPP – 100\$
Le North Shore Regiment – 100\$
Les Cadets (CCRAC 1242) – 100\$

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

j) Résolutions – Activités de relations publiques

**Résolution : 139-18 Proposée par : Alain Guitard
Appuyée de : Robert Gaudet**

Qu'il soit par la présente résolu que le maire, en consultation avec l'administration, puisse décider de sa présence ou encore déléguer des conseillers à des événements payants divers jusqu'à un maximum de 250\$ par événement et ce sujet aux limites budgétaires du poste budgétaire du fonds général intitulé Relations Publiques.

Il est également entendu que le maire puisse assister, en compagnie du maire-adjoint à l'ouverture de l'assemblée législative ou au discours du trône.

Il est également résolu que toutes présences ou délégations à de tels événements seront inscrits sur le rapport mensuel du maire au conseil.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

10. Travaux Public / Transport / Environnement

- a) Pour information – agrément d’exploitation
- b) Résolution – nomination des ingénieurs municipaux

**Résolution : 140-18 Proposée par : Alain Guitard
Appuyée de : Charles Aubé**

Attendu, qu’en vertu de l’article 83 de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un ingénieur municipal.

Qu’il soit par la présente résolu que les firmes Roy Consultants ainsi que Boissonneault McGraw soit nommé ingénieurs municipaux. Pour l’année 2019.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- c) Tirage concours des égouts

11. Services Policiers / Pompiers / Mesures d’urgence / Beniro

- a) Aucun

12. Affaires communautaires et tourisme

- a) Rapport Jennifer
- b) Déclaration pour la protection des droits des francophones dans les municipalités canadiennes

**Résolution : 141-18 Proposée par : Alain Guitard
Appuyée de : Robert Gaudet**

À la suite de la décision du premier ministre de l’Ontario d’abolir le poste de commissaire aux services en français de l’Ontario et de mettre fin au projet d’université francophone ainsi que l’élection, au Nouveau-Brunswick, de députés qui prônent ouvertement un recul des droits linguistiques des Acadiens, des maires, mairesse et présidents d’associations municipales au Canada ont fait la déclaration suivante :

« Les droits linguistiques des francophones au Canada doivent être reconnus pleinement et protégés.

Par la présente, nous dénonçons haut et fort les décisions et positions politiques qui briment ces droits. Ces gestes sont inacceptables dans un pays officiellement bilingue et reconnu à travers le monde pour sa dualité linguistique.

Les francophones de partout à travers le pays sont solidaires des Franco-Ontariens, des Acadiens et de toutes les communautés francophones afin qu'elles puissent préserver leur langue et développer leurs institutions.

Nous allons poursuivre nos revendications afin que leurs droits soient entendus et respectés. »

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- c) **Pour information Dialogue NB**
- d) **Pour information – Rapport fête de Noël**
- e) **Discussion – Activités sur les terrains municipaux**

13. Urbanisme et aménagement

- a) **Pour information – permis de construction**

14. Affaires régionales

- a) **CMA**

Résolution : 142-18 Proposée par : Alain Guitard
Appuyée de : Robert Gaudet

CONSIDÉRANT QU'un comité de candidature interprovinciale, composé d'élus de la CSR Restigouche, de la CSR Chaleurs, de la MRC Bonaventure et de la MRC Avignon, a déposé en mai 2018 une lettre d'intention à la Société Nationale de l'Acadie indiquant une volonté commune de déposer la candidature de la Baie-des-Chaleurs pour l'accueil du Congrès mondial acadien (CMA) en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité de mise en candidature, en collaboration avec des professionnels de la région et des partenaires de la communauté, s'active actuellement pour élaborer un dossier de candidature qui devra être déposé à la Société Nationale de l'Acadie le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le CMA est un événement rassembleur d'envergure internationale qui participe au dynamisme, à l'unité et à la modernité du peuple acadien et génère des retombées économiques et touristiques majeures pour la région qui l'accueille;

CONSIDÉRANT QUE l'événement n'a jamais eu lieu sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de partenaires du milieu et des municipalités est nécessaire pour compléter le dossier de candidature et qu'il constitue une part importante de l'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante de la population de notre communauté est d'origine acadienne;

QU'IL SOIT RÉSOLU Que la municipalité de Nigadoo appuie le dépôt de la candidature interprovinciale de la Baie-des-Chaleurs pour l'accueil du Congrès mondial acadien 2024

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

15. Affaires diverses

a) Nomination des avocats municipaux

**Résolution : 143-18 Proposée par : Charles Aubé
Appuyée de : Alain Guitard**

Attendu, qu'en vertu de l'article 82(1) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un avocat municipal.

Qu'il soit par la présente résolu que la firme Riordon Arseneault soit désigné comme avocats municipaux pour l'année 2019.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

16. Correspondances

a) Voir dossiers correspondances

17. Arrêtés municipaux

a) Pour discussion – arrêté sur les chiens dangereux

18. Ressources Humaines

a) Résolution – demande de congé d'un conseiller

Résolution : 144-18 **Proposée par : Alain Guitard**
Appuyée de : Charles Aubé

Qu'il soit par la présente résolu qu'une absence autorisée pour des raisons de maladie soit accordé à M. Lucien Doucet. Cette autorisation d'absence est valide jusqu'au 1^{er} mars 2019 et pourrait être renouvelé à ce moment.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

19. Affaires nouvelles

a) **Aucune**

20. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

Charles Doucet, maire

Vincent Poirier, Greffier